



Rn PAT &
Gouvalim II

Glossaire

Glossaire sur la gouvernance alimentaire

Juin 2016



Un glossaire est une « liste, nomenclature, ensemble des mots d'une langue. Le riche glossaire de la langue grecque (LITRE). En partic., liste de mots d'une langue, d'une œuvre, accompagnée de définitions, d'explications, de références» selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (cnrtl), <http://www.cnrtl.fr/definition/glossaire>

Cette version 0 du glossaire du MCDR Rn PAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé) doit beaucoup aux travaux de Terres en villes sur la gouvernance alimentaire, notamment ceux réalisés par Carole Barthès aidée de Serge Bonnefoy dans le cadre de l'animation du réseau des animateurs des CAAP'Agglo de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais cadre et du projet Gouvalim II financé par la Fondation Carasso.

Outre la première partie consacrée aux grandes définitions liées à la question alimentaire, la deuxième partie est dédiée aux mots du projet MCDR Rn PAT pour faciliter les échanges entre membres.

Enfin ce glossaire sera étoffé au fur-et-à-mesure des avancées du projet.

Sommaire

Première partie : la question alimentaire	4
Agriculture périurbaine, agriculture urbaine	4
Filière alimentaire ou agro-alimentaire	5
Secteur agro-alimentaire.....	6
L'agri-alimentaire	6
Système agro-alimentaire localisé (SYAL).....	7
Système alimentaire.....	7
Système alimentaire territorialisé (SAT).....	8
Les Circuits Courts	11
Les Circuits courts économiques et solidaires (CCES).	11
Les Circuits (alimentaires) de proximité	12
Gouvernance territoriale,.....	12
Gouvernance alimentaire.....	12
Projet Alimentaire Territorial (PAT)	13
Deuxième partie : les mots du projet	14
Partenaires	14
Conférence Rn PAT	15
Equipe de coordination	15
Comité de pilotage	15
Copilotes	15
Chef de file.....	15

Première partie : la question alimentaire

Agriculture périurbaine, agriculture urbaine

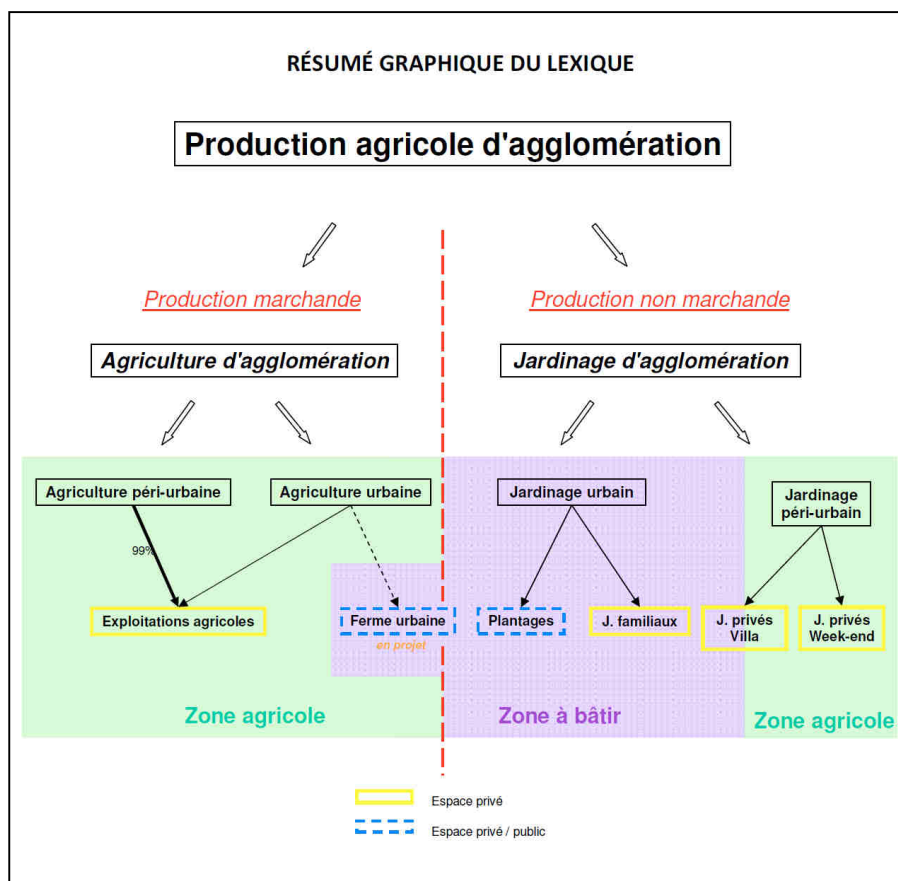
Aubry et Ba, 2010 (selon Moustier et M'Baye, 1999)

« L'agriculture urbaine « (...) est considérée comme l'agriculture localisée dans la ville et à sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et urbain non agricole des ressources ; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages (...) ».

Le Caro et Nahmias, 2012

« ...croisement de trois critères : la localisation par rapport à la ville, les fonctionnalités réciproques envers la ville et l'intégration de l'agriculture au champ de régulation de la dynamique urbaine. »

Lexique du Canton de Genève, 2012



Filière alimentaire ou agro-alimentaire

La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini (définition INSEE).

On parle plutôt de filière agricole (ou de filière agroalimentaire) que de filière alimentaire.

Filière : notion polysémique, en vogue il y a quelques années en économie agroalimentaire. Notion qui s'intéresse aux relations amont/aval (techniques, économiques, relationnelles,...).

Pour Hugon (1988), « *au-delà des relations marchandes vendeurs/clients ou des liaisons techniques amont/aval, la filière permet de mettre en évidence des stratégies d'acteurs, des relations de coopération et de pouvoir, des contrôles de technologies ou d'informations, des effets de synergie et d'entraînement entre branches...* ». Hugon Ph., 1988. L'industrie agro-alimentaire. Analyse en termes de filières, Tiers Monde Vol29, N°115.

En économie industrielle, « *une filière de production est une succession d'opérations de transformation dissociables entre elles et liées par des enchaînements techniques. Ces opérations donnent lieu à un ensemble de relations économiques et commerciales, qui débouchent elles-mêmes sur des stratégies de la part des acteurs de la filière.* » (Morvan Y, 1991. FONDLEMENTS D'ECONOMIE INDUSTRIELLE. 2ème édition). On constate que le marché final, c'est-à-dire l'appareil de distribution et le consommateur sont absents de cette définition. Pour certains auteurs, le consommateur est partie prenante de la filière. Le concept de filière a été formalisé par les économistes industriels pour faire référence à un ensemble d'activités liées dans un processus de production-transformation-distribution d'un bien ou d'un service.

Différentes définitions de la filière agroalimentaire synthétisées dans : <http://www.tropicultura.org/text/v8n1/9.pdf>

« *Plusieurs notions décrivant les activités et flux concrets intervenant sur un produit agricole ou agroalimentaire spécifique :*

- *filière agricole ou agroalimentaire qui formalise l'ensemble des opérations, flux et jeux d'acteurs intervenant à partir d'un produit agricole jusqu'au consommateur ;*
- *supply chain qui met en avant l'organisation de ces opérations et flux du point de vue de l'approvisionnement d'un (groupe d')opérateur(s) ;*
- *value chain reprenant la séquence d'activités qui créent de la valeur, considérées du point de vue d'une entreprise (Porter, 1996).* » Dualine

Comparaison système alimentaire / filière

« La définition du système alimentaire apparaît transversale et plus générale que plusieurs notions décrivant les activités et flux concrets intervenant sur un produit agricole ou agroalimentaire spécifique : filière agricole ou agroalimentaire qui formalise l'ensemble des opérations, flux et jeux d'acteurs intervenant à partir d'un produit agricole jusqu'au consommateur ; supply chain qui met en avant l'organisation de ces opérations et flux du point de vue de l'approvisionnement d'un (groupe d')opérateur(s) ; value chain reprenant la séquence d'activités qui créent de la valeur, considérées du point de vue d'une entreprise (Porter, 1996). distribution network ou channel centré sur les échanges ou services associé à un produit donné (sans considérer ses transformations majeures en amont ou aval)...Parmi ces notions, celle de filière est facilement compréhensible car elle s'appuie sur l'additivité des acteurs techniques le long du flux de matière, depuis la production jusqu'à la transformation ». in Colonna et al. , 2011. Systèmes alimentaires, chapitre 4. DuALLne. Inra Cirad.

La notion de système alimentaire est donc plus large que celle de filière car elle reflète l'ensemble des moyens, institutions, pratiques et acteurs au travers desquels les sociétés organisent leur approvisionnement alimentaire.

Secteur agro-alimentaire

Ce n'est pas vraiment une notion ou un concept scientifique à la différence des autres termes. Le **secteur agroalimentaire** est un secteur d'activité correspondant à l'ensemble des entreprises des secteurs primaires et secteurs secondaires qui participent à la production de produits alimentaires finis. Il regroupe deux ensembles : l'industrie agroalimentaire, qui transforme des produits vivants élevés, des plantes ou des fruits cultivés en produits alimentaires finis ; l'agriculture, qui élève les animaux et cultive les plantes et qui fournit les intrants à l'industrie agroalimentaire. Ce secteur d'activité a sa propre économie, qui regroupe les activités de conception, de production et de commercialisation de produits alimentaires issus de l'agriculture, tels que les produits laitiers. (WIKIPEDIA)

L'agri-alimentaire

Qualifie une politique, un référentiel...

« Le référentiel mais aussi le système d'acteurs des politiques agricoles d'agglomération se sont élargis, hybridés allant de l'agricole à ce que nous appellerons l'agri-alimentaire pour en distinguer le seul prisme agricole. » Bonnefoy, S. et Brand, C., 2014

Système agro-alimentaire localisé (SYAL)

Une approche à partir des activités agroalimentaires

SYAL : un type de Système Productif Local (une déclinaison sectorielle du SPL)

Un **système agroalimentaire localisé (SYAL)** est un ensemble « *d'organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées à un territoire spécifique par leurs caractéristiques et leur fonctionnement. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leur savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une **forme d'organisation agroalimentaire** à une échelle spatiale donnée* »

« *Notion apparue, il y a une dizaine d'années, dans un contexte de crise des sociétés rurales, d'aggravation des problèmes environnementaux et des nouveaux défis alimentaires posés aux différentes sociétés des pays du Sud et du Nord, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La première définition a été avancée en 1996 pour chercher à rendre compte, dans ce contexte, de **regroupements géographiques d'entreprises agroalimentaires qui résistaient ou innovaient à partir de stratégies de valorisation de ressources et produits locaux*** ».

Muchnik J., Requier-Desjardins D., Sautier D., Touzard J.M.. 2007. *Economies et sociétés* (29) : 1465-1484. (définition reprise par le GIS Syal)

Les SYAL concernent une grande diversité de situations, allant de produits destinés aux marchés locaux à d'autres destinés à l'exportation, prenant en compte des productions enracinées dans l'histoire ou relativement récentes. Tous ces produits valorisent des ressources spécifiques et participent aux dynamiques territoriales.

Chercheurs concernés : **Muchnik J., Requier-Desjardins D., Sautier D., Touzard, S.Fournier...**
Existence :

- d'un GIS SYAL depuis fin 90's.
- de l'ERG SYAL (European Research Group) **créée en janvier 2008 pour** promouvoir la recherche sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal) au niveau européen.

Système alimentaire

L.Malassis, père de l'économie agroalimentaire, définit le système alimentaire comme « ***la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture*** » (Malassis L., 1994, *Nourrir les Hommes*, Dominos-Flammarion, Paris : 110 p.)

Se rapproche des notions anglaises de « Food systems » ou « agri-food systems »

Selon Rastoin (2006), un système alimentaire est l'ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, de la transformation, de la distribution, de l'accès, de la consommation et du stockage de la nourriture. L'approche la plus complète consiste à y ajouter la gestion des déchets et la production des agrofournitures (semences, engrais, pesticides, ...) (Rastoin, J.-L., 2006. *Vers de nouveaux modèles d'organisation du système alimentaire ? Approches stratégiques*. In Séminaire de recherche produits de terroir, filière qualité et développement. Montpellier, 22 juin 2006).

Rastoin et al. (2010) définissent le système alimentaire comme un : « **réseau interdépendant d'acteurs** (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinationnal), et participant directement et indirectement à la création de flux de biens et services **orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou de plusieurs groupes de consommateurs** localement ou à l'extérieur de la zone considérée ». Rastoin JL, Gherzi G, D Schutter O, 2010. Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyse et dynamiques. Versailles : Ed Quae (synthèses (INRA), 565p.

Formalisation du système alimentaire (figure, tirée de Combs et al., 1996, reprise sur le site de la Fao (<http://www.fao.org/docrep/008/w0078f/w0078f06.htm>)).

Attention, certains auteurs limitent le système alimentaire à l'approvisionnement et à la consommation et n'incluent pas dans le système la production et la transformation. Mais la définition globale semble la plus usitée.

La définition du système alimentaire est attaché parfois à des valeurs politiques : systèmes alimentaire conventionnels/alternatifs (les plus emblématiques étant les productions sous SIQUO, l'agro bio, le commerce équitable)

Diversité des systèmes alimentaires (typologie réalisée à des fins de comparaison de la durabilité de ces systèmes alimentaires, qui renvoie à des types de modèles alimentaires. Les auteurs distinguent plusieurs idéaux types de systèmes alimentaires identifiés qui ne fonctionnent pas de façon isolée mais sont en interaction = système alimentaire domestiques (fondés sur l'autoconsommation), système alimentaire de proximité (privilégiant l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs), système alimentaire vivrier territorial ou vivrier intermédiaire (circuits traditionnels encore très présents dans les PVD), système alimentaire agro-industriel (économies d'échelle, permettant production et consommation de masse...) , système alimentaire de qualité différenciée (rente et signe de qualité) avec dans ce dernier type plusieurs modalités (Colonna et al. , 2011. Systèmes alimentaires, chapitre 4. DuALLne. Inra Cirad. ; Touzard, 2014 voir référence ci-après).

Système alimentaire territorialisé (SAT)

Le système alimentaire territorial est entendu selon Denéchère (2007) comme « *l'ensemble de la production/transformation/distribution/consommation sur un territoire donné, dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation. Il est influencé par des habitudes alimentaires, des politiques publiques, des savoir-faire en matière de production ou transformation, des caractéristiques territoriales... Cela correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter* » (DENECHERE, F., 2007, Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire: Concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation. AgroCampus Rennes, 89 p,

Chez les chercheurs, deux idées différentes : les SAT/SALT comme nouvelle approche (dont l'enjeu est de combiner circuit court/circuit long pour assurer la sécurité alimentaire d'un territoire) ou les SAT/SALT comme modèle alternatif

1) Les SAT ou SALT traduisent le renouvellement des approches des systèmes alimentaires face aux enjeux du développement durable et de la sécurité alimentaire.

« Certaines approches construisent ces systèmes à partir des activités agroalimentaires (Systèmes agroalimentaires localisés, food supply chains), d'autres à partir des pratiques ou de la fonction d'alimentation (urban food systems, food sheds) ; certaines se veulent avant tout descriptives (filière, chaîne d'approvisionnement), d'autres plus normatives ou politiques (conventional versus alternative food systems, food regimes...). Dans tous les cas, les rapports entre échelles locale et globale sont fondamentaux et revisités [...]. La notion de Système Alimentaire Territorialisé (SAT) offre de nouvelles perspectives de recherche et d'action, en partant des enjeux de sécurité alimentaire dans un territoire et en questionnant la manière dont se combinent (ou peuvent se combiner) différents types de produits, circuits et modèles alimentaires ». La notion de SAT permet d'analyser comment différents modèles alimentaires (SA domestique,...) peuvent assurer la sécurité alimentaire d'un territoire en se combinant plutôt qu'en s'opposant. » (Touzard, 2014)

Touzard JM, 2014. LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS FACE AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. Communication à la journée de l'Académie d'Agriculture de France du 22/01/14
<http://www.academie-agriculture.fr/seances/les-systemes-alimentaires-territorialises-quelle-contribution-la-securite-alimentaire>

2) Rastoin (2014) distingue 3 systèmes alimentaires majeurs : « un système agroindustriel de masse (SAM), des systèmes alimentaires fragmentés (SAF), des systèmes alimentaires intermédiaires (SAI) » ; ces derniers combinant les deux précédents sous différentes formes et étant amenés à disparaître.

Il identifie un 4ème système alimentaire alternatif, « système alimentaire territorialisé » « dont l'originalité est qu'il est fondé sur un ensemble de valeurs matérielles et immatérielles :

- la qualité nutritionnelle et sensorielle (notamment gustative) des produits,
- leur contenu culturel,
- leur mode de production intensif en emplois, respectueux de l'environnement naturel et esthétique, en réseaux de proximité à économie circulaire apte à réduire les pertes et gaspillages
- leur accessibilité et leur mode de consommation commensal et convivial
- leur ancrage territorial et leur contribution au développement local
- leur gouvernance participative et équitable »

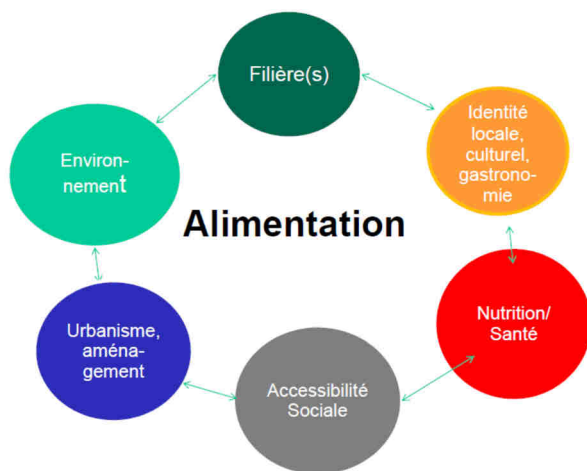
Rastoin JL, 2014. LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS : QUELLE CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ? Introduction à la journée de l'académie d'agriculture de France du 22/01/14
<http://www.academie-agriculture.fr/seances/les-systemes-alimentaires-territorialises-quelle-contribution-la-securite-alimentaire>

Ce dernier point de vue rejoint la façon dont l'Académie de l'agriculture de France définit les SAT sur son site :

« Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire

Les systèmes alimentaires sont nombreux et hétérogènes dans le monde. On observe cependant depuis quelques décennies le développement hégémonique d'un système agroindustriel de production et de consommation de masse, spécialisé, concentré, globalisé et financiarisé, structuré par de très grandes firmes industrielles et commerciales. Ce modèle, s'il a contribué efficacement à la réduction du coût des aliments et à l'amélioration de leur qualité hygiénique ainsi qu'à leur accessibilité, génère un certain nombre d'externalités négatives qui incitent à innover pour construire un nouveau type de système alimentaire fondé sur des solutions alternatives plus aptes à répondre aux critères d'un développement durable. La communauté scientifique, les ONG et les organisations internationales ont ainsi fait émerger le concept de « système alimentaire territorialisé » (SAT). Les objectifs des SAT sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée, d'inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité. »

Terres en villes distingue pour sa part 6 champs dans le système alimentaire territorial :



Les Circuits Courts

Le plan Barnier (2009) définit les circuits courts de la manière suivante : « *Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.* »

Quelques exemples de vente directe du producteur au consommateur :

- la vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc...),
- la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif),
- la vente sur les marchés,
- la vente en tournées ou à domicile,
- la vente par correspondance (internet, etc...),
- la vente organisée à l'avance (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne - AMAP).

Quelques exemples de vente indirecte avec un seul intermédiaire :

- la restauration (traditionnelle, collective,...)
- un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier, GMS, etc...) »

Cette définition fait l'objet de beaucoup de controverses du fait en partie de l'absence de notion géographique de proximité (voir plus bas « Circuits de proximité » mais un exemple de circuit courts sans proximité souvent donné est celui de la commercialisation de vin par exemple entre un viticulteur en Bourgogne et un consommateur au Japon) et du fait qu'elle est très restrictive.

Le Labo de l'ESS a proposé en 2013 la définition suivante : « *Une relation transparente entre plusieurs acteurs de l'économie obéissant à 4 critères incontournables :*

- *La création de liens sociaux et de coopération*
- *L'équité dans les échanges financiers,*
- *Une approche participative,*
- *Une logique pédagogique. »*

Il a proposé une nouvelle définition en 2014 et complété la notion : les Circuits courts économiques et solidaires (CCES).

Les Circuits courts économiques et solidaires (CCES).

Selon le Labo de l'ESS, un Circuit Court économique et solidaire (CCES) est une forme d'échange économique, valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange.

Ces circuits font naître une dynamique dans laquelle tous les acteurs de l'échange (producteur, distributeur, usager, consommateur...) sont impliqués dans le temps. Présents dans divers domaines – énergie, finance, habitat, culture, alimentation, commerce...-, ils interagissent et développent des écosystèmes vertueux, tant localement qu'à distance, et contribuent à des transformations sociétales.

Les Circuits (alimentaires) de proximité

« De la proximité relationnelle du circuit court...

La proximité relationnelle est fonction du nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur final. C'est sur cette proximité que se base la définition officielle d'un circuit court. [...] Dans ce cas, un lien plus direct entre producteurs et consommateurs est recherché, permettant ainsi de mieux rémunérer ce premier. Pour autant, un producteur chilien et un acheteur de Paris peuvent s'inscrire dans un schéma de circuit court.

... à la proximité géographique du circuit de proximité

La proximité géographique (ou spatiale) est fonction de la distance à parcourir entre le lieu de production et celui de vente. Les circuits de proximité visent à réduire cette distance. L'objectif recherché est le développement de l'agriculture locale à travers l'approvisionnement lui-même local en denrées alimentaires. » (Newsletter de l'ADEME, lettre n°4 d'octobre 2011).

La difficulté de cette nouvelle définition est la relativité de la notion de proximité géographique : où la proximité relationnelle avait été arrêtée à 1 intermédiaire au plus par le Ministère de l'agriculture, la proximité géographique fait débat du fait de la diversité des situations (montagnes, rural isolé, ...). Des distances comme 50 ou 80 km sont souvent avancées.

Dans tous les cas, « le phénomène de relocalisation des circuits alimentaires recouvre une diversité de réalités, anciennes et plus innovantes, nommées de diverses façons : circuits courts, de proximité, filières courtes, etc. L'objet de cet article est de proposer un cadre théorique applicable à l'ensemble des circuits relevant de la relocalisation. L'état de l'art concernant les notions existantes ainsi que l'économie de proximité appliquée aux circuits alimentaires (re)localisés permettent de construire le concept de « circuits de proximité » » (Géographie, économie, société, 2014/4 (Vol. 16) « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires » pp 455-478).

Gouvernance territoriale

« Par ailleurs, la gouvernance territoriale peut être définie comme « un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflit, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour des enjeux territorialisés (i) visant la construction collective d'objectifs et d'actions en (ii) mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir-faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey-Valette et al., 2010).

Gouvernance alimentaire

“ La gouvernance alimentaire territoriale désigne un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire.” Terres en Villes, 2011

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial est ainsi défini par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt promulguée le 13 octobre 2014 :

« Art. L. 111-2-2. – Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.*

« À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. »

**« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »*

Deuxième partie : les mots du projet

Partenaires

Dans le projet MCDR - Rn PAT, on appelle actuellement « Partenaire » les organismes qui sont impliqués officiellement dans le projet et sont mentionnés comme partenaires de rang 1 ou de rang 2 soit le copilote, chef de file, Terres en villes, le second copilote APCA, les 6 autres partenaires de rang 1 (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme -FNAU, Association des Communautés de France – AdCF et les 4 universités de de Grenoble, Lyon, Nantes, Paris I ainsi que les 2 partenaires de rang 2, Conseil départemental du Gard et Chaire UNESCO Alimentation du Monde Supagro Montpellier. Dans la pratique, il n'est plus fait actuellement de différence entre partenaire de rang 1 et de Rang 2.

Le Réseau national des PAT sera ouvert à d'autres partenaires à l'automne 2016 qui relève de deux catégories :

- Les organismes têtes de réseaux nationaux des 6 champs du système alimentaire territorial dont les membres du groupe de coordination et les Onvar,
- Les acteurs de Territoires impliqués dans les PAT, soit les porteurs de projet et principaux autres acteurs.

Le réseau devra être représentatif des 6 champs du SAT :

- Filières,
- Identité locale, culturel, gastronomie,
- Nutrition/Santé,
- Accessibilité Sociale,
- Urbanisme, aménagement,
- Environnement.

et des 3 catégories d'acteurs :

- Acteurs publiques et institutionnels,
- Acteurs des secteurs économiques et d'entreprises,
- Acteurs de la Société Civile et de ses associations.

Pour faire partie du réseau que l'on appellera « Conférence » et sous réserve de la décision des partenaires actuels en septembre, il faudra :

- Signer la Charte du réseau qui précise les engagements des membres du réseau :
 - Etre inscrit dans l'annuaire des membres disponible sur le site Web Rn PAT
 - Participer à la Conférence annuelle
 - Accepter d'être mobilisé pour les réunions des instances dans la liste des inscriptions
 - Alimenter la Banque de PAT en remplissant la fiche territoire et en la mettant à jour
 - Obligation : fiche territoire et sa mise à jour.
- Avoir reçu l'avis favorable du comité de pilotage.

Conférence Rn PAT

On appellera « Conférence Rn pAT » le regroupement de tous les partenaires membres du Rn membres

Equipe de coordination

L'équipe de coordination est actuellement le regroupement des 10 partenaires de rang 1 et 2. A l'automne 2016, cette équipe de coordination devrait être élargie à des organismes demandeurs en fonction de leur implication dans les PAT et à des organismes porteurs de PAT distingués pour leurs bonnes pratiques.

La future équipe de coordination devra être représentative des 6 champs du SAT et des 3 catégories d'acteurs.

Le nombre des organismes faisant partie de l'équipe de coordination sera limité à 20 sachant que les Copilotes et partenaires mentionnés dans le document du projet initial seront membres de droit.

Le rôle de cette équipe est d'assurer une bonne coordination régulière du projet.

Comité de pilotage

Dans le projet MCDR - Rn PAT, on appelle comité de pilotage, le regroupement des membres de l'équipe de coordination, des financeurs, de l'ARF et des réseaux ruraux régionaux.

De la même manière que l'équipe de coordination, le comité de pilotage doit être représentatif des 6 champs du SAT et des 3 catégories d'acteurs.

Le rôle de ce comité est de veiller au bon déroulement du projet. Il se réunira annuellement.

Copilotes

Rn PAT a deux copilotes qui conduisent quotidiennement le projet, Terres en villes et l'APCA

Chef de file

Terres en villes est le copilote chef de file du Rn PAT. C'est son secrétaire technique, Serge Bonnefoy, qui assure cette responsabilité.